

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2021-146 ANNULE ET REMPLACE DC2021-131 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Date de la convocation : 23/09/21

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 83

Conseillers représentés : 12

Le trente septembre deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier, 012 MANACH Christiane, 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 053 LORIN Dominique , 055 VERNEL Martine , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 071 MARCHAND Fabrice , 073 MACHINET Xavier , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 078 RENAUX Thierry , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 113 GODART Olivier , 115 MACHINET Jean Baptiste , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 026 LOBIDEL Alain) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 031 LALLEMENT Séverine (à 023 GENTY Jean Charles) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 054 VALET Bruno (à 051 RAGUET Philippe) , 109 DESGEORGES Marc (à 111 DUGARD Yann) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 117 LAMPSON Nadège (à 118 LEBON Christophe)

Secrétaire de séance : M. Dominique DUMANGE

OBJET : ADHESION A LA FEDERATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021/75 du 17/07/21 adoptant la création de la SPL Destination Sud Ardenne à compter du 1er janvier 2022 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Rethélois a adopté la création la création de la SPL Destination Sud Ardenne à compter du 1er janvier 2022 ;

Considérant que cette création nécessite encore un certain nombre d'actes et de formalités notamment juridiques et comptables liés à la fois à la procédure de création et à la vie de la structure. Considérant la fédération des EPL qui reste un acteur incontournable dans l'accompagnement des SEM (société d'économie mixte), SPL (société publique locale), SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le**

23 NOV. 2021

23 NOV. 2021

Considérant que la Fédération assure une mission de veille stratégique et prospective et qu'elle assiste les entreprises dans leur quotidien et dans toutes les réflexions stratégiques ;

Considérant que l'adhésion représente une cotisation annuelle de 4500€ pour le compte de la SPL et qui sera financée à part égale par les deux intercommunalités dans le cadre de la convention d'Entente nous liant ;

Considérant que l'adhésion couvrira la fin de l'année 2021 et jusqu'au 31/12/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- De VALIDER l'adhésion à la fédération des EPL pour le compte de la SPL Destination Sud Ardenne
- De CHARGER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le résultat du vote est le suivant :

79 voix POUR,

2 voix CONTRE : M. DEMISSY Pierre, M. OUDIN Denis,

14 ABSTENTIONS : M. PERTUS Xavier, M. THIERION Vincent, M. CANNAUX Francis, M. MATHIAS Frédéric, Mme BECHARD Isabelle, M. RAGUET Philippe, M. VALET Bruno, M. MANCEAUX Christophe, M. RICHELET Jean-Pol, M. LESOILLE Patrick, M. COLSON Pascal, Mme. DION Valentine , Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean-Baptiste.

Pour copie conforme .

Le Président,

Benoit SINGLIT

